

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi 29 octobre 2024 à 14 h

Les résidences LES TERRASSES VERSAILLES
6923, boul. des Galeries d'Anjou (18^e étage)

**Avis donné par les présentes à
Montréal, le 14 septembre 2024.**

La secrétaire,

Mireille Matteau

**UN COCKTAIL SERA OFFERT
AUX MEMBRES À 13 H**

Une excellente occasion de venir rencontrer des ex-collègues

De nombreux prix seront tirés!

AVIS D'ÉLECTION

Extraits des statuts et règlements.

ARTICLE 13,01 a)

Est éligible toute personne qui est membre actif en règle depuis 90 jours.

Le membre honoraire est également éligible.

ARTICLE 13,01 b)

Tout membre défini à l'alinéa précédent qui veut poser sa candidature doit le faire par écrit au secrétariat de l'Association, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale.

DATE LIMITE :

Le conseil d'administration a fixé la date de l'assemblée générale au 29 octobre 2024. Tout membre intéressé doit poser sa candidature **au plus tard le 22 octobre 2024, avant 15 h.**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'assemblée;
- 2 - Minute de silence pour les membres décédés;
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023;
- 5 - Message du président;
- 6 - Rapport du trésorier;
- 7 - Rapports des comités;
- 8 - Amendements aux statuts et règlements;
- 9 - Nomination d'un vérificateur;
- 10 - Élection des administrateurs;
- 11 - Varia;
- 12 - Levée de l'assemblée.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par la présente, avis est donné que les modifications suivantes, adoptées par le Conseil d'administration, seront soumises à l'assemblée générale du 29 octobre 2024 - Les propositions sont inscrites en caractères gras

ARTICLE	TITRE ET TEXTE EXISTANTS	TITRE ET TEXTE PROPOSÉS
1 NOM	1.02 L'Association regroupe les employés retraités de la Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal, de la Commission des services électriques de Montréal, de la Commission du Montréal métropolitain et de toutes les autres municipalités qui fusionnent à la Ville de Montréal.	1.02 L'Association regroupe les employés retraités de la Ville de Montréal, de l'ex-Communauté urbaine de Montréal, de la Commission des services électriques de Montréal, de l'ex-Commission du Montréal métropolitain, de la Communauté métropolitaine de Montréal et de toutes les autres municipalités fusionnées ou qui fusionneront à la Ville de Montréal.
4 BUT	4.01 c) <ul style="list-style-type: none"> Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal. Régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal. 	4.01 c) <ul style="list-style-type: none"> Régime de retraite des employés syndiqués de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. Régime de retraite des cadres de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. Régimes de retraite de l'ex-Commission du Montréal métropolitain Régime de retraite de la Communauté métropolitaine de Montréal. Régimes de retraite des municipalités fusionnées ou qui se fusionneront à la Ville de Montréal.
6 MEMBRES	6.02 Membre honoraire : Un membre honoraire est une personne qui a rendu des services exceptionnels à l'Association et est nommée comme tel par l'Assemblée générale après une recommandation du Conseil d'administration. Le membre est alors exempté de verser la cotisation annuelle	6.02 Membre honoraire : Un membre honoraire est une personne qui a rendu des services exceptionnels à l'Association et est nommée comme tel par l'Assemblée générale après une recommandation du Conseil d'administration.
7 COTISATION	7.02 Membre honoraire La cotisation annuelle est abolie.	7.02 Membre honoraire La cotisation annuelle est abolie. Au décès du membre honoraire, son conjoint survivant, s'il devient membre, est ipso facto exempté de la cotisation annuelle.
14 CONSEIL D'ADMINISTRATION	14.03 Le quorum du Conseil d'administration est fixé à 50% plus un des administrateurs en poste.	14.03 Les membres du Conseil d'administration présents, dont au moins deux sont membres du Comité exécutif, constituent le quorum.
16 PRÉSIDENT		g) il détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

CES ADMINISTRATEURS VOIENT LEUR MANDAT SE TERMINER



Christian Bisson



Diane Charest



André Denis



René Deschênes



Jean Lafèche



Gaston Leclerc



Le regroupement
des employés
retraités de la Ville
de Montréal inc.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'assemblée;
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023;
- 4 - Message du président;
- 5 - Rapport du trésorier;
- 6 - Amendements aux statuts et règlements;
- 7 - Nomination d'un vérificateur;
- 8 - Varia;
- 9 - Levée de l'assemblée.

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi 29 octobre 2024 à 14 h

Les résidences LES TERRASSES VERSAILLES
6923, boul. des Galeries d'Anjou (18^e étage)

**Avis donné par les présentes à
Montréal, le 14 septembre 2024.**

La secrétaire,
Mireille Matteau

Les procès-verbaux ainsi que les rapports financiers annuels de l'AER et du RER seront remis à la table d'accueil avant la tenue des dites assemblées générales.



**Bureau des
régimes de retraite
de Montréal**

QUI SOMMES-NOUS?

Directeur : Gabriel Morin | Relève du : Service des finances

Le Bureau des régimes de retraite de Montréal (Bureau) a été créé en 2006 par la Ville de Montréal afin de centraliser l'administration des régimes de retraite auxquels les employés cadres, cols blancs, cols bleus, contremaîtres syndiqués, pompiers et professionnels participent.

NOUS JOINDRE

Vous recevez une rente de retraite ou vous administrez la succession d'une personne décédée qui recevait une rente de retraite

Pour obtenir de l'information sur votre régime de retraite ou pour nous informer du décès d'un rentier d'un des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Les services aux retraités au **514 872-9721**
ou par courriel à services-auxretraites@montreal.ca

Pour tout changement d'adresse et de compte bancaire ou pour obtenir des informations sur les déductions, les impôts et les assurances collectives :

Centre de services aux employés - RH au **514 868-5800**
ou par courriel à rh_cse@montreal.ca

Pour obtenir des renseignements sur les prestations payables (retraite, décès, cessation d'emploi), sur les rachats de services passés, les cessions de droits et les relevés annuels :

Bureau des régimes de retraite de Montréal
100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : 514 872-9720 | Courriels selon le régime de retraite :

Cadres : regimeretraite.cadres@montreal.ca
Contremaîtres : regimeretraite-contremaitres@montreal.ca
Cols blancs : regimeretraite.colsblancs@montreal.ca
Cols bleus : regimeretraite.colsbleus@montreal.ca
Pompiers : regimeretraite.pompiers@montreal.ca
Professionnels : regimeretraite-professionnels@montreal.ca

Pour obtenir des renseignements sur les comités de retraite :
Division Actuarial, commissions et soutien-conseil
100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : **514 872-4069**
Courriel : secretariat.commissions@montreal.ca

Pour obtenir des renseignements sur la protection des renseignements personnels ou pour déclarer un incident affectant la confidentialité des renseignements personnels :
La personne responsable de la protection des renseignements personnels est le directeur du Bureau des régimes de retraite de Montréal que l'on peut joindre, à ce titre, aux coordonnées suivantes :

100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : **514 872-6529**
Courriel : brr_rprp@montreal.ca